Défense du mariage du prophète Mohammad paix sur lui avec Aïcha jeune

Droit de réponse définitif et puissant à ceux qui contestent le mariage d'Aïcha paix sur elle jeune :

J'ai déjà fait des rédactions sur cette allégation à la mode et très prisée chez les anti-islam, mais, bien que je tapais correctement les mots, mon ordinateur souffrait de lags, saccades et lenteurs ce qui fait qu'il y avait quelques mots mal écrits à cause de la lenteur de mon ordi et clavier, et en plus, mon correcteur orthographique était désactivé....

Bref, j'ai rectifié ces quelques fautes d'orthographes , j'ai actualisé et rénové mon article en y ajoutant quelques réflexions et nouvelles idées à la lumière de l'actualité brulante, et j'ai unifié mes précédentes interventions sous la coupole d'un seul article unifié qui est, sans vouloir me vanter, le plus convaincant et persuasif du web francophone et qui va in sha Allah mettre ko , clouer le bec et détruire les derniers rêves évanescents et espoirs minimes des fascistes islamophobes qui aspirent à salir Islam, prophète et musulmans,

malgré le fait que l'Islam est sans aucun doute possible est la religion authentique , authenticité démontrée par mes précédents posts sur ce forum et mes pages Facebook, Google plus….. qui parlent des milliers voire des millions de miracles scientifiques, historiques, numériques…..contenus dans le Coran la Sunnah et les hadiths (paroles du prophète Mohammad paix sur lui).

Cet article contient mes opinions personnelles, mes ripostes aux différentes contestations et accusations formulées par la meute qui s'est ligué contre moi pour me discréditer et que j'ai fini par les vaincre et remporter haut la main ce débat intellectuel par la grâce d'Allah le glorieux, ainsi que l'avis des grands savants et théologiens musulmans.

Forum-religion.org ne permet pas de publier des posts au-delà d'une certaine limite, et mon article dépasse cette limite, c'est pourquoi je le publie en deux parties in sha Allah, partie 2 en dessous ce post, et pour ceux qui veulent découvrir mon article en un seul morceau, voilà un nouveau lien :

https://drive.google.com/open?id=1keZiKOOQKJIKzUuQqnRy9cAI7K2Gd-kQ

Alors que les extrémistes fanatiques anti-islam harcèlent les musulmans avec cette allégation anachronique et ridicule du mariage jeune de Aicha paix sur elle, je découvre une affaire récente qui a provoqué une polémique médiatique hors-norme en France : le parquet de la république française ne poursuit pas un homme de 28 ans qui a des relations sexuelles avec une fille de 11 ans car la fille n'a pas protestée et n'a pas été contrainte ,le justice poursuit l'homme pour seulement "atteinte sexuelle" et non pour viol et agression sexuelle car la justice française considère cette fille de 11 ans comme consentante .

L'âge pour pratiquer des actes sexuels n'est pas défini ou fixé par la loi française, alors bandes de crétins islamophobes, occupez-vous de faire le ménage dans votre pays des droits de l'homme avant que vous nous cassiez la tête avec cette allégation du mariage de Aicha paix sur elle, en France l'âge du discernement n'est

pas fixé par la loi, c'est laissé à l'appréciation du juge, au cas par cas.

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/09/26/01016-20170926ARTFIG00319-une-fillette-de-onze-ans-jugee-consentante-apres-une-relation-sexuelle-avec-un-adulte.php

https://twitter.com/brutofficiel/status/913441872806334464

Récemment, Nouvelle affaire de viol sur mineures: la cour d'assises de #Meaux a acquitté cette semaine un homme de 30 ans qui était accusé de viol sur une fillette de 11 ans. Le parquet général avait requis 8 ans. La fillette était tombée enceinte après les faits. (Le Parisien).

Aucun des critères (violence, contrainte, menaces ou surprise) n'a été retenu pour permettre d'établir pénalement le viol, et de prononcer une condamnation. La victime (11 ans à l'époque) a donc été considérée implicitement consentante écrit le quotidien.

«Il ressort de cette décision qu'une relation sexuelle entre un homme de 22 ans et une fillette de 11 ans est normalisée dans notre société...» avocate de la victime. (itw Le Parisien)

http://www.leparisien.fr/fait-du-jour/viol-sur-mineurs-justine-victime-sans-coupable-11-11-2017-7386477.php

En moins de deux mois, la justice a acquitté deux hommes accusés de viol pour avoir eu des relations sexuelles avec des fillettes de 11 ans. Dans les deux affaires, dites de Pontoise et de Meaux, les cours d'assise ont jugé que les victimes, malgré leur jeune âge, avaient eu une relation sexuelle consentie ; un jugement que les associations estiment inacceptable.

Voici un article de « Le monde » où il y a une interview avec Pascal Cussigh, président de Coup de pouce-Protection de l'enfance, milite pour l'introduction d'un âge limite pour le consentement sexuel et où il a affirme que « « Le système français bénéficie largement aux agresseurs »

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/11/13/relation-sexuelle-avec-un-mineur-le-systeme-francais-beneficie-largement-aux-agresseurs_5214289_3224.html#p9dF8yjfwWoZuP2V.99

Donc chers islamophobes stupides, celui qui a sa maison construite en verre ne jette pas des pierres sur la maison de son voisin !

Se marier jeune n'implique pas forcément consommation du mariage ; les hommes de cette époque étaient polygames et disposaient d'épouses plus âgées, et donc celle qui se marie jeune va grandir sous l'aile, sous la bienveillance, la protection et la gentillesse de son mari dévoué, elle n'aura d'yeux que pour son mari aimant avec qui elle va grandir et atteindre son équilibre psychologique, bien-être et épanouissement, elle va encore plus l'aimer en grandissant et ne causera pas de disputes conjugales qui peuvent aboutir au divorce et crimes passionnelles dont sont criblés actuellement les sociétés occidentales laïques, elle ne le trahira pas en faisant adultère et fornication , et mariage ne signifie pas forcément et automatiquement consommation du mariage ou relation sexuelle, la relation intime et l'accouplement se font dans une entente et accord mutuelle, et l'époux et l'épouse ne doivent pas ressentir inconfort, inconvénient, douleur pendant cette relation.......

et puis je vous rappelle qu'en Arabie et à l'époque du prophète Mohammad paix sur lui, certains pères qui ont pour bébé une fille

étaient déçus et en colère et poussent le vice jusqu'à enterrer vivants leurs bébés filles, donc se marier jeune peut être une solution pour soulager économiquement les familles pauvres qui ont beaucoup de filles en jeune âge à pendre en charge et nourrir (il n’y avait pas de contraception à cette époque) et qui peuvent envisager d’enterrer vivantes leurs futures bébés filles, et je vous rappelle qu'à cette époque , il n'y avait pas de services d'aide sociale à l'enfance ou d'adoption, ni ministère de l'enfance et famille, ni associations caritatives spécialisées dans la prise en charge des bébés abandonnés, et l'enfant délaissé abandonné par sa famille ne pouvait pas devenir pupille de l'état .....

Objectivement, le mariage à un jeune âge, avec toute les règles islamiques que cela impose comme le respect et l'harmonie qui doit régner entre les époux : « Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l’affection et de la miséricorde. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. » Coran, verset 21 de la sourate 30 Ar-Roum : traduction relative et approchée

et le fait que les femmes de tous les pays et à travers les millénaires n'ont jamais protesté contre la mariage à un jeune âge font que le mariage à un jeune âge est une solution rationnelle et idéale qui garantit la sécurité financière des familles   et sauvegarde la vie et le bien-être des femmes et des hommes car leurs parents pauvres et démunis ne sont plus obligés les avorter et les tuer lorsqu'ils étaient des fœtus , et les femmes ne seront plus contraintes de porter plainte contre les laboratoires pharmaceutiques , comme Marion ,victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) suite à la prise d'une pilule contraceptive de 3ème génération , ou Lara qui dénonce des effets indésirables du stérilet Mirena, et toutes les femmes, qui selon les statistiques ont des relations sexuelles à un âge de plus en plus précoce, pourront se débarrasser des maladies sexuellement transmissibles car elles peuvent assouvir leurs désirs sexuels dans un cadre légal qui protège ses droits et les droits de l'éventuel nouveau-né ……

http://www.rtl.be/info/magazine/sante/lara-denonce-des-effets-indesirables-du-sterilet-

mirena-comme-pres-de-500-autres-femmes-en-belgique-c-est-une-catastrophe--917458.aspx

http://www.avocats-coubris-courtois-et-associes.fr/produits-de-sante-defectueux/actualites/victime-accident-vasculaire-cerebral-suite-prise-pilule-contraceptive-3eme-generation.html

M pierre- elie donneur de pseudo leçons de morale, pourquoi tu t'investis pas pour changer la loi française pro-pédophile, faire une pétition et des manifestations pour changer la loi de prescription française qui pénalise les victimes de pédophilie , ou aller manifester devant la demeure française de ce célèbre photographe qui aurait violé en toute impunité la très connue Flavie Flamant, et beaucoup d'autres petites françaises qui ont le malheur de vivre dans la publique française ?

La France soi-disant pays des droits de l'homme ne garantit pas le droit des victimes de pédophilie et laisse libre en toute impunité les pédophiles : le scandale récent de la célèbre Flavie Flamant le prouve : Flavie traumatisée

par ce viol pédophile ne peut pas porter plainte pour prescription et est confrontée à un mur d’incompréhension, indifférence, omerta et impunité des agresseurs qui ont pouvoir et prestige….. Elle a reçue sur son Facebook des témoignages de françaises victimes de viols pédophiles par ce même photographe, et ces éventuelles victimes disent qu'elles ont à l'époque porté plainte contre ce photographe, mais la police n'a rien fait et la justice leur a demandé de déposer d'abord une somme de 30 000 franc comme assignation, c'est pourquoi elles ont abandonné leur plaintes !!!!!!!!!!!!!!! je précise que je ne veux pas piétiner le doit de présomption de ce fameux photographe célébré , acclamé et accueilli en grande pompe dans les galeries d’art et musées d’Europe et Amérique pour ses tableaux montrant la nudité de jeunes filles adolescentes ….., ce photographe a nié les faits, et puis il s’est suicidé .

"D’autres femmes disent avoir été victimes du photographe

« Je n’avais pas le droit de citer le nom de David H…..dans mon ouvrage. Je ne l’ai pas cité parce que j’étais seule et je ne l’ai pas cité

parce que la prescription, aujourd’hui, condamne doublement les victimes de viol. Au bout de vingt ans après la majorité on vous explique que c’est trop tard. Et puis vous pouvez aussi passer de victime à coupable, coupable de diffamation, c’est la raison pour laquelle je n’ai pas cité son nom. C’est aussi ce sentiment de solitude qui m’empêchait de parler », a-t-elle confié." Dixit Flavie Flament.

"Celui qui a sa maison construite en verre ne jette pas des pierres sur la maison de son voisin"

vous les occidentaux, des études ont montré que vos filles et garçon regardent la pornographie très jeunes et ont des rapports sexuels très jeunes, de reportages passent régulièrement sur France 2 qui parlent de la pédophilie des parents occidentaux envers leurs enfants, scandale de pédophilie à la BBC, la police britannique enquête sur 1433 personnes soupçonnées d'abus sexuels sur des enfants, sur plusieurs décennies, dont 261 «personnalités en vue» de la politique, des médias ou du cinéma .....Les prêtres de l'église

trompent régulièrement la confiance des parents et abusent des enfants, ces enfants sont traumatisés et portent plainte, l'église couvrent et protègent ces pédophiles, regardez le documentaire de la chaine allemande zdf, on n'a pad de leçon de moral à recevoir de vous: "La BBC se demande de son coté comment ce groupe pro-pédophile a pu exister ouvertement pendant 10 ans :

Le Paedophile Information Exchange(PIE) a été affiliée au Conseil national pour les libertés civiles à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Mais comment des militants pro-pédophiles ont-ils pu opérer si ouvertement ?

Une conférence sur les droits des homosexuels soutient une motion en faveur de la pédophilie. Une histoire est écrite dans un journal de la presse nationale « Child-lovers win fight for role in Gay Lib" .

Ceux qui s'offusquent de l'âge de aicha, vous êtes hypocrites, vous avez des relations sexuels très jeunes avec de jeunes filles, alors imaginez -vous avant 1400 ans, sans contraception, pilule, stérilet, implant, sans IVG avec

assistance médicale, sans sécurité sociale qui rembourse la contraception etc., vous aurez des dizaines d'enfants, les temps sont durs à cette époque , la nourriture est rare, pas d'industrialisation, et bien: sois vous allez laisser mourir vos enfants de faim, soit vous allez les marier à un jeune âge, avec à la clé une bouche de moins à nourrir.

La victime de pédophilie est terrifiée, aicha, qui a haut statut de "mère des croyants", elle était une haute autorité, tout le monde lui obéit, après la mort du prophète, elle a vécu plus de 40 ans, elle a pu dire du mal du prophète, mais au contraire elle n'a dit que du bien de lui, et son amour et reconnaissance vers le prophète n'a jamais faibli.

Cette fameuse rengaine de pédophilie, curieusement dirigée seulement contre l'islam et non contre les autres religions qui permettent pourtant le mariage dès un jeune âge, j'ai déjà répondu à des hérétiques qui propagent cette allégation ridicule et infondée ,

et à ceux qui refusent le mariage à un jeune âge de aicha, paix sur elle .

Un célèbre politicien dans une émission célèbre disait qu'il n'y a rien de plus beau qu'une jeune fille de 5 ans qui déshabille un homme, et dit même qu'il caressait de jeunes garçons......l'assistance et les invités et le présentateur célèbre de cette émission télévisée connue riaient ,ils ne lui ont pas reproché son attitude déplacée et ses attouchements envers ces enfants mineurs .... et ce politicien respecté et honoré par tous, et qui occupe toujours le premier plan dans l'actualité politique francise, a écrit ses aventures avec de jeunes garçons dans un livre, approuvé et vendu dans des librairies françaises.......un célèbre cinéaste et réalisateur jugé coupable par la justice pour pédophilie est reçu et acclamé en Europe dans les cérémonies comme un héros, et un autre très grand cinéaste, et sans vouloir salir sa réputation et ne pas respecter la présomption d'innocence, il est accusé par sa fille d'attouchements et il est libre salué dans tous les festivals prestigieux de cinéma , sans l'ombre d'un procès et dans le désintérêt des

médias.......d'autres hommes politiques prestigieux de premier plan pris sur le fait, avouent fréquenter la Thaïlande et le Maroc pour avoir des relations sexuelles avec des enfants , et personne ne les dénonce ou s'indigne, ils sont libres en Europe et aux Etats-Unis .... c'était courant et banal que les filles se marient entre 4 et 7 ans, le pape lui même, qui est considéré par toute l'Europe chrétienne comme le représentant de dieu sur terre, a célébré le mariage d'une princesse française de 8 ans avec le roi d'Angleterre , sans que ça ne choque personne, et personne en Europe n'appelle à la suppression du poste de pape ou à interdire la religion chrétienne qui n'interdit pas le mariage des jeunes filles...... la pédophilie c'est les centaines de milliers de victimes traumatisées et qui portent plainte pour les agressions sexuelles commis par les prêtres et hommes d'église sur des mineurs .....C’est la mère de aicha paix sur elle qui est venue elle-même au prophète lui demander d'épouser sa fille aicha........ le prophète , quand ses femmes lui ont demandé plus de facilités matérielles , le prophète leur a proposé le divorce, et aucune des femmes du

prophète n'a voulu divorcer de notre bien-aimé prophète, y compris aicha.......aicha a un haut statut en islam, elle a le statut honorifique de "mère des croyants", elle a vécu plus de 40 ans après la mort du prophète, si aicha était vraiment traumatisée , elle aurait pu dire du mal du prophète sans avoir peur des représailles, au contraire, aicha aimait de façon immense notre prophète et n'a eu de cesse de chanter ses louanges , même plusieurs années après sa mort.....

La pédophilie, ça laisse penser qu'on kidnappe une petite fille à l'insu de sa famille, et on l'agresse et on lui cause un traumatisme, et puis cette fille porte plainte et développe une haine envers son agresseur.....

Le prophète Mohamed a épousé la mère des croyants Aicha, avec le consentement de sa mère et son père, une femme est venue demander au prophète d'épouser aicha, qui était elle-même fiancée à un homme qui s'est révélé être un ivrogne, si le prophète refuse d'épouser la fille de son plus proche compagnon abou bakr, qui a été avec lui face

aux dangers et périls, ce compagnon pourrait être blessé dans sa fierté et son amour-propre....

Dans votre bible altérée, on parle des jeunes filles qui ont des rapports sexuels, le pape lui-même, considéré comme le représentant de dieu sur terre, a lui même célébré le mariage de petites filles de moins de 10 ans, la reine d'Angleterre Isabelle de France ou Isabelle de Valois (1389 † 1409) Isabelle, âgée de 6 ans, épouse à Calais Richard II de Bordeaux, roi d'Angleterre et veuf d'Anne de Bohême, sans que l'Europe ne soit choquée.

Et puis si la fille jeune ne doit pas être mère, pourquoi elle a ses règles ? Dans la Scandinavie, les filles ont leur règle tardivement et jusqu'à l'âge de 18 ans et 20 ans, dans le désert et les pays chauds comme l'Arabie, les filles ont leur règles tôt.....vous jugez l'époque du prophète avec les codes les usages, et les conventions du 21eme siècle !!!! C'est totalement ridicule et absurde. Chaque époque a ses propres spécificités propres à son propre environnement, même les pires

mécréants ennemis de l'islam de cette époque, qui ne rataient pas une occasion pour dénigrer et calomnier le prophète, n'ont rien dit à propos de ce mariage.

J'ai été peiné en découvrant sur ce forum les énergumènes qui remettent en cause et divaguent sur le mariage de Aicha paix sur elle avec notre prophète Muhammad paix sur lui à un jeune âge , et j'ai été encore plus peiné de découvrir l'existence de nouveaux convertis étrangers vils et mesquins, et des pseudo-musulmans d'ethnie arabe et culture musulmane de naissance , tout aussi traitres et indignes , qui eux aussi s'offusquent et se lamentent de ce mariage , alors que cette question de mariage jeune était accepté et banalisée dans l'esprit des musulmans et des non-musulmans et que ça n'a suscité de contestations que lorsque un vilain orientaliste fourbe diabolique du 20ème siècle a inventé cette polémique pour semer la discorde, le doute et la haine entre et envers les musulmans.......

ces énergumènes , au lieu de se montrer honnêtes et intègres en reniant l'islam, se prêtent à toutes les basses compromissions et préfèrent modifier l'essence même, le contenu originel et le message authentique de l'Islam afin de s'assimiler , s'intégrer et être en parfaite harmonie et osmose avec la culture capitaliste sauvage et impitoyable et s'attirer la sympathie et les faveurs de la fachosphère laïque et jouer ainsi le rôle ingrat des idiots utiles de l'islamophobie : ces égarés soi-disant musulmans, qui ne possèdent même pas le b.a.-ba et les rudiments de la théologie islamique, osent et se targuent de mettre en doute le livre de "Sahih Alboukhari", qui regroupe les paroles vérifiées et certifiés du prophète Mohammad paix sur lui , et osent prétendre que Alboukhari s'est trompé ou que les oulémas ont fait une mauvaise interprétation des textes et que l'age réel de Aicha quand elle s'est mariée est 18 ans !!!!

Je dis à ces vendus stupides : quelle est la prochaine étape de votre déshonneur ?!! Prétendre que l'islam accepte les banques usurières, le mariage homosexuel et les mini-

jupes alléchantes et les décolletés plongeants sulfureux, afin de rendre l'Islam compatible et au diapason avec la modernité et le capitalisme décadent !!!!!!!

J'accuse ceux qui sont choqués par ce mariage d'être des hypocrites, hypocrites car ils n'hésiteraient pas à marier leurs enfants à un jeune âge s'ils vivaient dans il y a 1400 ans et où il n'existait pas de moyes de contraception efficace et planning familial et où ils se retrouveraient obligés à élever et nourrir au moins une douzaine de leurs progénitures nées d'épouses légitimes ou prostituées ....

Ces mêmes hypocrites sont aujourd'hui responsables des génocides à l'encontre des fœtus: ils sont choqués par le mariage de Aicha mais ne font rien contre l'avortement qui est un crime abject contre des êtres qui sont doués de sensibilité et sentiments et qui ressentent la douleur comme vous et moi !

Une grande partie de ces gens -là n'hésitent pas à coucher frénétiquement avec leurs copines, amantes, maitresses et prostitués et

les obliger ensuite d'avorter de force si elles tombent enceintes, comme Gauthier, laïque darwinien très riche, qui frappe sa compagne enceinte pour tuer le fœtus !!!!!!!

https://fdebranche.com/2017/05/20/il-frappe-sa-compagne-enceinte-pour-tuer-le-foetus-et-ecope-de-18-mois-de-prison/

Vous allez me dire que ces obsédés pervers sexuels islamophobes prennent surement leurs précautions et utilisent des différents moyens de contraception :   préservatifs, stérilets, pilules du lendemain mais Dieu le puissant est plus fort qu'eux et le nombre de populations qui subissent des grossesses non désirées et des dégoutantes maladies sexuellement transmissibles comme le sida, hépatite B, herpès....sont en constante augmentation malgré les messages de prévention et les cours de contraception précoces même pour des enfants comme ces enfants canadiens de 5 ans en maternelle !!!!!!!

http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/813052/education-sexualite-quebec-maternelle

J'ai vu beaucoup de reportages tv sur ces sujets : un père de famille marié qui a une aventure d'un soir avec une femme de 40 ans célibataire qui veut connaitre coute que coute la maternité, elle utilise le préservatif usagé, tombe enceinte et puis réclame la reconnaissance filiale du bébé et une pension alimentaire, et la justice oblige l'homme contre son gré à reconnaitre l'enfant à prendre en charge économiquement l'enfant non désiré ......

La chaine Discovery Channel a diffusé une série d'émissions consacrées à ces grossesses non désirées, où les femmes prennent toute leur précautions avec par exemple des tests de grossesse mais il s'avère que si la femme fait ce test le jour de l'ovulation, le test donne un faux négatif, et où les femmes continuent d'avoir leurs ventres plats et d'avoir des saignements qu'elles assimilent à leurs règles ce qui les réduits en erreur et ne se rendent pas compte qu'elles sont enceinte de plusieurs mois , et

elle continuent de boire et fumer et ne vont pas consulter le gynécologue pour le suivi.....une femme enceinte se croyait être constipée, elle pousse et pousse dans les toilettes de sa maison et c'est finalement le pauvre bébé qui est expulsé dans la cuvette de toilette !!!!!.......

Et je me souviens de la gagnante d'une télé crochet que les caméras ont suivi quotidiennement dans sa préparation de son nouvel album et qui était enceinte de 6 mois alors que son ventre est plat !!!!!!

Les étudiants ayant des relations sexuelles avec des étudiantes qui tombent sans le savoir enceintes par négligence de la pilule du lendemain qui a des effets secondaires néfastes et dangereux sur la santé ou un préservatif défectueux se voient leurs vies foutues : soit ils dépensent leurs bourses d'étudiants pour prendre soin du bébé et ratent leurs études universitaires , soit ils tuent discrètement le bébé .... les pères de famille pauvres qui obligent leurs femmes à avorter et tuer leurs bébé fœtus chéris ou à prendre des contraceptifs qui nuisent gravement à la santé des femmes et les lots de querelles et divorce que cela entraine : je pose la question aux anti-

mariage de Aicha jeune : quelles solutions apportez-vous à tous ces problèmes et drames ?!!!!!

J'ai décidé de faire un droit de réponse définitif et puissant et regrouper, par la grâce d'Allah le clément, toute mon argumentation et mes répliques et échanges que j'ai fait sur les réseaux sociaux et sur ce forum contre ceux qui sont hostiles au mariage de Aicha paix sur elle jeune , en espérant in chaa Allah que ça pourra aider certains musulmans égarés et les quelques nouveaux convertis débutants à ne plus vouloir défigurer et dénaturer l'Islam afin des plaire aux athées islamophobes :

Je me suis promis de ne plus écrire sur ce site vu la publication pleine de haine et d'infamie envers le prophète Mohammad paix sur lui, et je n'avais pas beaucoup d'espoir que cette publication soit censurée, surtout à notre époque actuelle ou les insultes obscènes et vulgaires envers la foi islamique est monnaie courante et se fait dans l'impunité totale, mais le brave et valeureux M.kaboo a mis fin à ces publications ignobles qui ont pour objectif de semer la zizanie et le chaos entre les membres de ce forum, et le remercie chaleureusement

pour son héroïsme magnifique et sa bienveillance fantastique .

@Pierre-Elie Suzanne : je constate que tu es soit d'une mauvaise foi maladive, soit d'une ignorance affligeante :il n'y a pas d'indication claire qui délimite l'âge du mariage pour les filles dans la bible et Saint Paul, une des grands figures du Christianisme, affirme que le chrétien peut marier sa fille quand il estime qu'elle est prête ou quand elle atteint "l 'âge nubile": l'âge nubile n'est pas mentionné, et cet "âge nubile" était laissé à l'appréciation personnelle des parents de la fille, et les chrétiens suivaient les us et coutumes de la société romaine dans laquelle ils vivaient, et les romains avaient légalement le droit de se marier et consommer le mariage avec des filles non-pubères qui n'avaient pas leurs règles , et les citoyens romains, tout comme les chrétiens , avaient légalement le droit de se marier et consommer le mariage avec des filles de moins de 12 ans , et selon la religion juive, il est permis de se marier avec une fille dès l'âge de 3 ans 1 jour .

@pierre elie, t'as pas honte ?!!!

Ahmad Deedat est allé aux autorités de l'Afrique de sud qui est un pays très chrétien , et il a demandé la permission de publier un livre, les autorités ont lu le livre et ils lui ont dit qu'ils ne peuvent pas lui donner la permission de le publier, parce que ce livre est un livre très obscène et pornographique , et alors Ahmad Deedat leur a répondu que ce livre qu'il voulait publier contient exclusivement des extraits de la bible !!!!!!

Et tu oses après cela prétendre que la bible actuelle est la parole de Dieu !!!!!!

@Pierre-Elie Suzanne HHHHHHHHH celui qui a sa maison construite en verre ne jette pas des pierres sur la maison de son voisin.

@Pierre-Elie Suzanne, tu me fais pitié, moi ma conscience est tranquille, contrairement à ta conscience et à la conscience de l'église catholique.

Je vous invite à admirer le montant du chèque qu'a versé l'église pour régler à l'amiable les procès intentés cotre elle pour pédophilie aux Etats-Unis d'Amérique , et je vous laisse le désarroi de contempler les reportage scandales de la zdf ou de Canal Plus "special investigation " sur les abus sexuels commis par les hommes de l'église sur des enfants , et surtout M conscience tranquille, regarde notamment la détresse, les pleurs et l'amertume de cette jeune fille allemande qui a dénoncé à la hiérarchie ecclésiastique le haut dignitaire de l'église qui l'a violée quand elle était enfant, mais l'église a étouffé l'affaire et n'a pas sanctionné cet Évêque pédophile criminel   et quand ce violeur d'enfants est décédé, l'église lui a offert une plaque commémorative pour célébrer sa mémoire et sa piété !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

M donneur de leçon de moral, qu'as-tu fait pour sauver ces enfants des crocs des prêtres pédophiles ? As-tu dénoncé ces abus pédophiles aux médias ? As-tu fait une tournée des églises de ta ville pour mettre en garde ces prêtres pédophiles ou garder un œil sur les enfants, ou

parler avec le responsable de l’église sur ce phénomène pédophile qui sévit uniquement dans plusieurs églises ?!!

As-tu dénoncé le silence coupable des autorités de l'église catholique qui impose l'omerta et la loi du silence afin de ne pas indemniser les victimes ?

Pourquoi la pédophilie est monnaie courante et banale dans les églises et pas dans les mosquées ?!!!

Les chrétiens, pendant des siècles et des siècles, pouvaient se marier et consommer le mariage avec des filles de moins de 12 ans, en toute liberté et sans contraintes juridiques ou théologiques, tout comme les citoyens romains.

@Imperiocristo , je t'ai démontré auparavant que les chrétiens et les juifs pouvaient théologiquement se marier avec des petites filles, et nous les musulmans , on se soumet totalement à Dieu, sans se soucier de ce que les mécréants corrompus pensent de nous .

@eric 121, la France parle d'universalisme humaniste, et elle a pris le prétexte de propager les idées des philosophes des lumières pour justifier le fait de coloniser et détruire beaucoup de pays pacifiques, et oui, voltaire est considéré comme un prophète ou un dieu d'après la religion républicaine laïque , et ses idées engagent la nation française toute entière , puisque la France le célèbre et chante ses louanges et elle a inscrit l'étude de ses livres dans les programmes scolaires obligatoires put tout français et française .

@eric, tu es un menteur, la personne qui a été victime de pédophilie a voulu porter plainte contre son violeur potentiel mais la justice lui a demandé 30 000 franc de consignation pour accepter la plainte

"Alice veut poursuivre, se porte partie civile, la justice lui demande alors "30.000 francs de consignation", une somme énorme pour la jeune maman."

http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20161116.OBS1313/affaire-flavie-flament-d-

autres-femmes-accusent-david-hamilton-de-viol.html

@eric121, tu veux un exemple d'un chrétien ou juif qui se marie avec une jeune fille ?!!! Tu joues à l'amnésique ?!!

Je t'ai déjà donné l'exemple du roi d'Angleterre en personne qui épouse une princesse française de 8 ans, mariage célébré par le pape en personne.

Concernant les islamophobes du 21ème siècle qui crient au scandale parce que notre bien aimé prophète Mohammad a épousé Aicha qui avait un jeune âge, j'attire votre attention sur plusieurs points :

1-Dans l'antiquité, les conditions sanitaires étaient horribles, il n'y avait pas de vaccins, il y avait beaucoup de bébés morts à la naissance, les vieillards étaient considérés comme des cas exceptionnels, l'espérance de vie d'un individu qui vit dans l'Egypte romaine est estimé à 25 ans, et il n'y avait pas de fécondation in vitro pour ceux qui se marient

tard, il y avait beaucoup de guerres sanglantes (l'armée de Hannibal a tué en une journée 90000 romains à Cannes et a fait 20000 prisonniers) ......alors se marier dès un jeune âgé devient une évidence pour enfanter le plus de bébés possibles et ainsi perpétuer l''espèce humaine et la préserver de l'extinction .

2-La loi actuelle des pays occidentaux ne traitent pas les personnes qui ont 7 ans comme des enfants : j'entend dans l'actualité que la justice américaine menace de poursuivre un garçon de 7 ans pour harcèlement sexuel parce qu'il a envoyé des lettres d'amour à sa camarade de classe, la police française a récemment fait venir dans ses locaux et a fait une audition un garçon de 8 ans parce qu'il a dit que le terrorisme est une bonne chose......moi quand j'avais 4 ans, il y avait un garçon musclé de mon âge qui avait pour prénom "tonnerre", ce garçon de 4 ans me donnait constamment des coups et prenait un malin plaisir à me martyriser et maltraiter ......beaucoup de gens dans leur enfance , ont été victime de moqueries , de médisances, d'agressions verbales physiques de la part d'enfants de 6,7 ou 8 ans !!!

Dès qu'une fille a ses règles, elle est scientifiquement dans la capacité d'enfanter : Lina Medina (née 1933, Pérou) fut réglée à 3 ans 1/2 et mis au monde un bébé à 5 ans 1/2, cette fille n'est pas musulmane, mais vit dans un pays chrétien : le 14 mai 1939, Lina Medina, qui vit encore, devient la plus jeune mère dans l'histoire de la médecine, à l'âge de 5 ans, 7 mois et 17 jours. Ce record mondial est suivi de près par un cas similaire en Ukraine (6 ans et 5 jours) en août 1934.

3-la différence d'époque et de coutumes : la France , pays des droits de l'homme, permettait l'esclavage même après la révolution et ne l'a aboli que à cause du développement industriel ou la machine remplace l'esclave , la femme française n'avait pas le droit de vote, le femme n'avait pas droit à l'avortement sous peine de sanctions, les femme françaises n'ont pas le droit de porter des pantalons, sauf si elles sont à cheval ou à vélo : si, si cette loi n'a pas été abrogée .....En Angleterre, une femme n’a pas le droit de manger du chocolat dans les transports publics.

Il est assimilé à un acte de haute trahison le fait de placer un timbre poste avec la tête de la Reine en bas.

Voir "Lois stupides, Lois étranges et incompréhensibles

Nul n'est sensé ignoré la loi, que faire alors lorsqu'elles sont désuètes et encore en vigueur ou simplement stupides et incompréhensibles ?

http://vadeker.net/articles/humour/lois_stupides.html

http://rue89.nouvelobs.com/2010/05/04/femmes-si-vous-portez-un-pantalon-vous-etes-hors-la-loi-150160

Les archéologues qui ont explorés l'Egypte étaient considérés comme des héros au 19ème siècle, mais ces archéologues , s'ils vivaient au 21ème siècle, seraient emprisonnés ou pendus : ces archéologues jetaient les momies dans la mer s'ils n'y trouvaient pas des objets de valeurs, un archéologue a détruit le visage du sphinx à la dynamite, un autre a fait exploser les pyramides du Soudan pour chercher des

trésors , les gens du moyen-âge utilisaient les pierres des monuments archéologiques pour bâtir leurs maisons, ce qui est inimaginable aujourd'hui, les arabes anciens considéraient qu'une femme belle doit être obèse, alors que dans notre époque contemporaine, c'est l'inverse .

C'est pourquoi je vous recommande d'avoir une vue d'ensemble, de faire preuve de plus de sagesse et objectivité et ne pas juger les us et coutumes des temps anciens et de l'époque du prophète avec votre prisme moderne préconçue.

Vous les islamophobes, Napoléon légalise l'esclavage et louis 14 était un despote tyrannique crasseux qui ne prenait que rarement des bains, et ça ne vous empêche pas de les glorifier et chanter leurs louanges !

Vous les islamophobes, qui admirent tant les philosophes des lumières qui sont enseignés dans l'école de la république, votre Voltaire national cumule racisme antisémitisme et misogynie :

"La faute à l'école, on a en tête une image un peu idéalisée des philosophes des Lumières que l'on voit comme des gentils mecs qui défendaient corps et âme la veuve et l'opprimé. Ce n'est pas tout à fait ça. Parce qu'en vrai les Lumières étaient en fait des gens de leur époque aux idées plutôt très discutables. Le pire étant quand même Voltaire qui cumule racisme antisémitisme et misogynie.

"Quoi qu'en général les Nègres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment." Diderot (Encyclopédie, 1772)

"Dire que les Égyptiens, les Perses, les Grecs furent instruits par les juifs, c'est dire que les Romains apprirent les arts des Bas-Bretons." Voltaire (Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 1753)

"Les femmes ressemblent aux girouettes, elles se fixent quand elles se rouillent." Voltaire (Le Sottisier, paru post-mortem en 1883)

"Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les Blancs, les nègres, les albinos, les Hottentots, les Chinois, les Américains ne soient des races entièrement différentes."

Voltaire (Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 1753)

"La femme a tout contre elle, nos défauts, sa timidité, sa faiblesse." Jean-Jacques Rousseau

"C'est à regret que je parle des juifs : cette nation est, à bien des égards, la plus détestable qui ait jamais souillé la terre." Voltaire (Le Dictionnaire philosophique, 1769)

"L'amour a été inventé par les femmes pour permettre à ce sexe de dominer, alors qu'il était fait pour obéir" Jean-Jacques Rousseau

"Les Blancs sont supérieurs à ces Nègres, comme les Nègres le sont aux singes, et comme les singes le sont aux huîtres." Voltaire (Traité de métaphysique)

"Nous n'achetons des esclaves domestiques que chez les Nègres ; on nous reproche ce commerce. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur. Ce négoce démontre notre supériorité; celui qui se donne un maître était né pour en avoir." Voltaire (Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 1753)

"On ne peut se mettre dans l’idée que Dieu, qui est un être sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir. [...] Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous mêmes chrétiens." Montesquieu (De l'esprit des lois, 1748)

Bon là a priori c'est ironique. Bonne nouvelle !

Pas si sympa que ça l'ami Voltaire hein ?"

4-le prophète Mohammad paix sur lui n'était pas un homme qui collectionnait les femmes, contrairement à vos nobles aristocrates occidentaux qui auraient "le droit de cuissage ou droit de jambage" sur les femmes qui est un droit qui aurait permis à un seigneur d'avoir des relations sexuelles avec la femme d'un vassal ou d'un serf la première nuit de ses noces, et pour être honnête, le camp catholique considère cela comme un mythe, colporté par les philosophes des lumières, puis complaisamment repris par les auteurs républicains du XIX° siècle.

C'est Khadija, paix sur elle, qui avait plus de 40 ans , qui a appelé le prophète pour qu'il vienne l'épouser parce qu'il avait de bonnes moeurs.

Après la mort de Kahdija , le prophète n'a épousé que des femmes âgées et veuves converties à l'islam qui peuvent de retrouver démunies et sans réconfort et refuge face à leurs familles mécréantes et il n'a épousé Aicha que parce que dieu le lui a ordonné : Aïcha, , a rapporté que le Prophète () a dit :

« On te fit apparaître à moi en songe trois fois. Un ange t’amena à moi enveloppée dans une pièce de soie en me disant : “Voici ta femme.” Je découvris ton visage et te vis alors puis je dis : “Si c’est ce qu’Allah m’a prédestiné, alors que ce destin soit accompli.” » (Boukhari, Mouslim)"

Et pourquoi Dieu a voulu que le prophète Mohammad épouse Aicha ?!

Il y a certainement une sagesse divine , aicha étant la fille de Abou Bakr du plus fidèle compagnon ami du prophète , ce compagnon sera flatté et honoré par cette alliance , ça sera une récompense pour lui, et je précise que aicha était déjà fiancée dès l'âge de 6 ans à un

ivrogne non-musulman : ce fut donc normal dans la société, et même les mécréants de l'époque du prophète ,très hostiles au prophète et ne laissaient aucune occasion pour le dénigrer, ces athées fourbes n'avaient rien dit sur ce mariage .

Aicha était d'une intelligence et vivacité exceptionnelles hors du commun et sera un atout et moyen efficace pour rayonner et triompher l'islam :

Ainsi, Muhammad sws l'épousa à un jeune âge et fit son éducation. Elle passait la plupart de son temps à étudier et à mémoriser la révélation. Son savoir fut crucial à la propagation de l'Islam. Elle fut une des femmes les plus instruites, beaucoup plus que les hommes de l'époque.

Abu Musa Al-Ashari dit un jour :

Si nous, compagnons du messager de Dieu, avions des difficultés concernant un sujet donné, nous demandions l'aide d'Aisha.

Abu Musa al-Ashari dit dans une autre tradition :

Jamais Aisha ne nous a mal informés sur la solution à un problème sur lequel nous avions des doutes.

Urwah bin Az-Zubair dit à son sujet :

Je n'ais jamais trouvé quelqu'un d'aussi versée (qu'Aisha) dans la connaissance du Coran, du licite, de l'illicite, de la généalogie (Ilmul-Ansab) et de la poésie arabe. C'est pourquoi même les compagnons les plus sages consultaient Aisha pour résoudre des sujets complexes.

Elle fut décrite par Al-Ahnaf dans des termes élogieux :

J'ai entendu, jusqu'à ce jour, des discours d'Abu Bakr, d'Umar, d'Uthman et d'Ali et des caliphes (Khulafa), mais je n'ai jamais entendu de discours aussi persuasifs et aussi beaux que ceux qui sortent de la bouche d'Aisha.

Cette allégation autour du mariage du prophète n'a été évoquée que par un orientaliste islamophobe nauséabond il y a seulement 60 ans pour dénigrer l'islam, mes ancêtres et tes ancêtres se sont mariées avec de jeunes filles, sans que cela ne soit interdit par la loi en occident, et sans que personne ne trouve rien à

redire , j'ai jamais entendu de grands-mères dire qu'elles sont traumatisées à cause de leur mariage à un age jeune, au contraire elles aiment et sont attachées plus que tout à leurs maris.

Alors, ça suffit l'hypocrisie et ne la ramenez pas !

Eric, le prophète Mohammad paix sur lui ne collectionnait pas les femme par plaisir , notre prophète était beau et rayonnant et a accepté d'épouser Khadija qui avait 40 ans et elle était plus âgée que lui.......et puis le prophète a vécu avec Khadija plus de 24 ans , sans épouser une autre femme et après mort de Khadija, il a épousé, entre autres, une veuve de combattant musulman qui est mort dans la guerre afin qu'elle ne restent pas seule et démunie......le prophète était resté pendant plus de 24 ans avec une seule épouse qui était plus âgée que lui, et puis il a épousé des femmes veuves ou divorcées , à l'exception de Aicha paix sur elle .

Si par pédophilie tu entend l'attirance vers des femmes jeunes , je t'ai dit que toute les épouses du prophète n'étaient pas vierge lorsqu’il les a épousées , et puis à l'âge de 53

ans, dieu lui a ordonné d'épouser aicha , alors, en sachant qu'une personne qui vit dans la province riche de l'Egypte romaine est de 25 ans maximum , comment tu expliques , que le prophète , dont toutes ses femmes n'étaient pas vierges , épousa subitement aicha , à l'âge très avancé de 53 ans, si ce n'est par obéissance à un ordre divin ?!!!!

Donc, cette accusation de pédophilie ne tient pas : le prophète n'était pas attiré par des jeunes filles , puisque toute ses épouses n'étaient pas vierges et étaient âgées, et , avec le consentement de ses parent, et en soumission à un ordre divin, il épousa aicha qui était fiancée à un ivrogne mécréant ....

Le prophète sort la nuit au cimetière pour demander à Allah le clément miséricorde aux martyrs, et aicha l'a suivi discrètement, parce qu'elle croyait que le prophète rendait une visite à une autre de ses épouses, et d'ailleurs le prophète était très en colère contre cette maladresse et la lui a reprochée... .Et quand le prophète a proposé à ses épouses le divorce parce qu'elles voulaient plus de facilité matérielles, toutes ont refusé le divorce, et bien

sur aicha l'a refusé de façon ferme et catégorique ....

HHHH, Eric, tu dis que Voltaire et les philosophes de lumière, qui étaient des racistes, n'étaient pas des prophètes comme Mohammad ? Et donc peu importe ce qu'ils disent, ça n'a pas d'importance !!!!

Mais la révolution française avait pour base les idées nauséabondes des lumières, les philosophes des lumières étaient traités comme des prophètes par le clergé laïque fanatique : ils ont juste changé la statue de Jésus par Marianne, et ils ont changé les prophètes comme Abraham, Noé.....par Voltaire et Montesquieu.

Le clergé laïque républicain actuel reproduit les mêmes exactions de l'église et l'inquisition à l'égard des chrétiens considérés comme hérétiques comme les cathares et les protestants : le clergé laïque républicain français considère les musulmans comme mauvais citoyens de seconde zone et qui doivent se conformer au diktat républicain qui consiste à dénuder la femme et renier la

pudeur de la femme, c'est pourquoi ils veulent , en ce moment même, changer la constitution pour interdire le burkini et le voile islamique dans les tous les lieux publics, même à la rue !!!!!! Fanatisme religieux chrétien contre fanatisme laïque républicain, les noms changent mais leur fanatismes se valent et s'assemblent : mêmes principes d'exclusion et d'intolérance ......

Voici un petit cadeau sur la révolution française qui a écrasé sans pitié les cadavres de centaines de milliers de morts, paysans et citadins qui ne voulaient de cette pseudo révolution républicaine

https://www.youtube.com/watch?v=SKQWy5m1Txc

Alors vous les islamophobes de mauvaise foi, vous qui vous taisez quand la religion juive légalise le mariage à 3 ans un jour "Selon le Talmud, il est possible d’avoir des relations sexuelles avec une fille de 3 ans et 1 jour :

« Une jeune fille âgée de trois ans et un jour peut être acquise durant le mariage par le coït, et si elle cohabite avec le frère de son défunt mari elle devient à lui. » (Babylonian Talmud, Sanhedrin 55b)"

Vous les islamophobes, vous ne dites pas que la religion chrétienne ne détermine pas l'âge minimum pour se marier et que les chrétiens, pendant plusieurs siècles avaient le droit , comme les citoyens romains, de se marier avec des filles de moins de 12 ans

"Le Nouveau Testament (comme l'Ancien Testament) ne met aucune limite à l'âge du mariage,

"Nous remarquons que Paul a abordé plusieurs points en relation avec le mariage mais il n'a cependant absolument rien dit sur l'âge du mariage. Non seulement Paul n'a pas mis une limite à l'âge de nubilité, mais il a même autorisé le père à marier sa fille à l'âge nubile s'il considère cela nécessaire (1Corinthien 7 :37) :

Si quelqu'un regarde comme déshonorant pour sa fille de dépasser l'âge nubile, et comme nécessaire de la marier, qu'il fasse ce qu'il veut, il ne pèche point; qu'on se marie. (Bible Segond)

L’Histoire nous prouve que les premiers chrétiens se mariaient comme le reste des citoyens de l’Empire. Le christianisme n’a rien changé aux coutumes et au droit romain du mariage. Mais à quel âge se mariaient les romains?

« Les romains fixent l’âge du mariage à la puberté des deux jeunes gens : ‘ les citoyens romains contractent un mariage légal s’ils suivent les conditions de la loi, les garçons ayant atteint l’âge de la puberté, les filles étant capable de supporter des relations sexuelles (viripotentes, ‘ capable de supporter un homme’) ‘ (justinien, I, 10). Les romains fixent l’âge de la puberté à 14 ans pour un garçon, à 12 ans pour une fille. En opposant les grecs aux romains, Plutarque donne cette explication au mariage précoce des filles à Rome : ‘ les

romains marient leur fille à l'âge de 12 ans et même moins, dans l'idée qu'à cet âge le mari trouverait en elle un corps pur et des mœurs chastes ‘ (Plutarque, Numa, 26,2). L'âge requit pour le mariage des filles ne correspond pas à l'apparition des premières menstruations qui en général se situent vers 13 ou 14 ans. Les petites romaines sont donc généralement impubères si on les marie à 12 ans. Cette particularité, choquante pour les mentalités occidentales, a longtemps était évacuée par les historiens modernes qui affirmaient que le mariage n'était pas consommé tout de suite. Marcel Durry, dans une communication prononcée en 1955, adapte la position inverse et prouve que les relations sexuelles avec une fille impubère sont bien attestées à Rome. Si 12 ans est l'âge à partir duquel le mariage est légitime, l'union conjugale peut se situer plus tôt. En effet, la fillette peut être conduite dans la maison de son futur mari vers 10 ou 11 ans loco nuptae (au rang de femme mariée) en attendant 12 ans et la reconnaissance légale du mariage. ‘ On s'est demandé s'il y avait fiançailles dans les cas où les noces auraient été célébrées bien avant la 12ème année et j'ai

toujours approuvé la vie de Labeo qui dit que, s'il y avait eu fiançailles celles-ci duraient, bien que la jeune femme ait commencé à vire dans la maison conjugale avec titre d'épouse (loco nuptae) ' (Digeste, 23, 1, 9). Nous ne pouvons donc écarter le fait que parfois les mariés étaient des femmes – enfants et que les époux n'avaient aucun scrupule à avoir des rapports sexuels avec elles. D'ailleurs, une opinion courante affirmait à Rome que ceux-ci favorisaient l'écoulement menstruel. » (« Histoire du Mariage », sous la direction de Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles, éditions Robert Laffont, Paris 2009, pp 110-111)

« La législation romaine sur ces unions précoces est fort abondante ce qui laisse supposer qu'elles étaient courantes. Ulpien s'interroge en particulier pour savoir si une fillette de moins de 12 ans qui aurait commis un adultère doit être puni selon la loi Julia sur les adultère. Il reste à imaginer les troubles psychologiques et physiologiques que ces unions prématurées devaient produire chez les petites romaines. » (« Histoire du Mariage »,

sous la direction de Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles, édition Robert Laffont, Paris 2009, pp 112)

« Il peut y avoir des écarts d’âge fort grands entre les deux époux, rien n’interdit à un monsieur d’âge respectable de prendre pour épouse une très jeune adolescente qui pourrait être sa fille voir sa petite fille. » (« Histoire du Mariage », sous la direction de Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles, éditions Robert Laffont, Paris 2009, pp 112)

Comme nous venons de voir, les petites romaines se mariaient à l’âge de 12 ans et même moins (11, 10,9…) avec des hommes qui pouvaient être leur grands pères et qui avaient des rapports sexuels avec elles malgré leur jeune âge. Ni Jésus ni Paul, qui a largement écrit sur le mariage, n’ont condamné cela. Les chrétiens ont donc continué pendant des siècles à se marier de la sorte. Au concile de Trente, convoqué par le Pape Paul III en 1542, l’âge de mariage à 12 ans pour les filles est confirmé.

« Le concile de Trente a rappelé les âges minima en dessous desquels le mariage devait être considéré comme invalide, lorsque les adolescents sont encore impubère : 12 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons. Les juristes français ont reconnu ces seuils de nubilité et accepté les mariages d’adolescents, à condition qu’ils soient conclus avec le consentement des parents, l’âge importe donc moins que la volonté paternelle… » (« Histoire du Mariage », sous la direction de Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles, édition Robert Laffont, Paris 2009, pp 494)

Les petites chrétiennes vont continuer à se marier à 12 ans en France jusqu’à la Révolution, ou l’âge limite pour les filles passe à 13 ans. (Voir : Marie-Odile Mergnac, Le mariage et ses rites, d’hier à aujourd’hui, éd.Archives et Culture, 2010)

Récapitulons :

- Les romaines se mariaient et avaient des rapports sexuels à l’âge de 12 et moins, avant d’avoir les menstruations, avec des époux qui pouvaient être leurs grands pères.

- Vu qu’aucun écrit néotestamentaire ne condamne cette pratique, ni même pas Paul qui a donné des recommandations sur le mariage et la vie conjugale, les chrétiens ont continué à suivre ces coutumes.

- Le Concile de Trente convoqué par le Pape Paul III en 1542 confirme l’âge du mariage à 12 ans pour les filles.

Conclusion

Comme nous venons de voir, les petites chrétiennes se mariaient et avaient des rapports sexuels très tôt durant des siècles, des rapports qui seraient punis par la loi de nos jours. En France il a fallut attendre la Révolution et la rupture avec le christianisme pour que l’âge limite passe à 13 ans.

Maintenant si nous suivons le raisonnement de certains missionnaires chrétiens islamophobes, nous devrions considérer que tous les chrétiens étaient pédophiles, et que Jésus et Paul sont des complices de la pédophilie puisqu'ils n'ont pas condamné ces pratiques qui existaient à leur époque.

En réalité, ce qu'il faut retenir, c'est que ces mariages doivent être remis dans leur contexte historique. Les mentalités des premiers chrétiens ou ceux de l'Ancien Régime sont différentes de la mentalité que nous avons aujourd'hui, de même que la mentalité des arabes du VII siècle est différente de notre mentalité occidentale du XXI. Ce qui aujourd'hui nous choque, nous citoyens du XXI siècle, était dans d'autres époques légitime."

Le judaïsme permet le mariage entre un homme une fillette de 3 ans et un jour (âge minimum).

L’ancien testament raconte l’histoire du mariage d’ Isaak, le fils d’Abraham avec Rebecca âgée de 3 ans

Dans la Genèse, il est mentionné qu’Isaak est né lorsque Sara avait 90 ans. Abraham dit en son cœur: Naîtrait-il un fils d'un homme de cent ans et d'une vieille femme ?

Rebecca est né la même année du décès de Sara. (Bethuel a engendré Rebecca. Ce sont là les huit fils que Milca a enfanté à Nachor, frère d'Abraham.) (Genèse 22 : 23)

Sara vécut cent vingt-sept ans; ce sont là les années de sa vie.) (Genèse 23 : 1) c'est-à-dire à l’époque Isaak avait 37 ans et Rebecca était un bébé..

Et Quand Isaac eut atteint l'âge de 40 ans il épousa une jeune fille de 3 ans, Sara, fille de Bethuel, l'Araméen, de Paddan-Aram, et soeur de Laban, l'Araméen.) (Genèse 25 : 20)

Encore plus, le Talmud permet une telle relation, en dépit du très jeune âge de la fille et ce dans les dispositions suivantes :

*Talmud -Sanhédrin , Recommandation 55: (Une petite fille de trois ans et plus précisément trois ans et un jour peut être acquise en mariage par un juif)

*Talmud- Sanhédrin, Recommandation 54: (le juif peut avoir un rapport sexuel avec une enfant de moins de neuf ans)

*Talmud- khethuboth , Recommandation 55: (Quand un homme adulte a des rapports sexuels avec une petite fille ce n'est rien.)

En outre Said Rabbi Joseph a écrit : retenez qu’une enfant de trois ans et un jour peut avoir des rapports sexuels. [1]

Donc dans le judaïsme, le fait d'avoir une relation sexuelle avec une enfant de trois ans n'est pas du tout étrange .

[1] J. Neusner, The Talmud of Babylonia, vol.XXIII.B, Tractate Sanhedrin 1984, 150. See also vol.XIX.A, Tractate Qiddushin 10a-b, 1992, 33. "Menstruating" here of course refers to the ritual "flux uncleanness" described in Lev.15

http://www.rasoulallah.net/subject_fr.asp?hit=1&parent_id=852&sub_id=8608

@Boumali, je ne te comprends pas, pourquoi tu me dis que je suis dans l'erreur absolue ?! aicha paix sur elle s'est mariée à l'âge de 9 ans avec le prophète, et c'était en plus sur l'ordre de Allah le très glorieux lui -même, un point c'est tout, tu ne peux pas juger l'époque du prophète avec les critère de notre époque contemporaine, c'était les coutumes de tous les peuples de l'époque, voici des article sur la question du mariage de aicha paix sur elle, boumali, tu es entrain de vendre ta religion afin

de plaire aux mécréants ,repens toi, car tu es dans l'égarement le plus total .

"La femme qui s’est mariée au Prophète () parce qu’Allah, exalté soit-Il, le lui avait ordonné en rêve est Aïcha, Aïcha, a rapporté que le Prophète () a dit :

« On te fit apparaître à moi en songe trois fois. Un ange t’amena à moi enveloppée dans une pièce de soie en me disant : “Voici ta femme.” Je découvris ton visage et te vis alors puis je dis : “Si c’est ce qu’Allah m’a prédestiné, alors que ce destin soit accompli.” » (Boukhari, Mouslim)"

Les détracteurs de l'Islam aiment bien utiliser le mariage du prophète à la jeune Aicha pour l'accuser de pédophilie. Il est toutefois bien facile de réfuter ces dires.

On leur répondra donc sur plusieurs points:

Tout d'abord, Il est important de mentionner qu'avant ses fiançailles au prophète, Aicha fut fiancée à un autre homme, un non musulman, Jober Ibn Al-Moteam Ibn Oday,ce fut donc normal dans la société.

Le mariage à l'age de aicha était normal et fut coutume au temps du prophète, Ses parents et les gens de la Mecque (même les mécréants) ne voyaient aucune objection à cette union.

Il faut également mentionner que lorsque les femmes atteignaient la puberté au 7e siècle en Arabie, elles étaient considérées éligibles au mariage.

Pour ceux qui considèrent aicha comme une enfant, on leur dit : "aicha avait atteint sa puberté, et Dieu dit qu'une personne est capable de raisonner et de prendre la décision dés qu'elle a atteint sa puberté, la preuve : "les actes commis sont comptés dés que l'enfant a atteint sa puberté ",ce n'était donc pas une enfant .

Aicha était la fille d'Abû Bakr, le deuxième calife de l'Islam et le compagnon le plus proche du prophète. ET c'est de cette amitié qu'est née l'idée d'unir Aicha au prophète. En plus de solidifier ses liens au prophète (paix soit sur lui), Abû Bakr ne pouvait trouver meilleure personne pour prendre soin de sa fille.

Important : Quelle est la sagesse divine derrière ce mariage ?

Le rôle des prophètes est d'apporter le message de Dieu aux humains. Muhammad sws avait besoin de quelqu'un pour noter son enseignement et l'aider à propager le message de l'Islam. Aisha fut reconnue dès son jeune âge pour sa mémoire extraordinaire à un tel point qu'elle attira l'attention du prophète. Ainsi, Muhammad sws l'épousa à un jeune âge et fit son éducation. Elle passait la plupart de son temps à étudier et à mémoriser la révélation. Son savoir fut crucial à la propagation de l'Islam. Elle fut une des femmes les plus instruites, beaucoup plus que les

hommes de l'époque. Étant donné sa proximité du prophète, elle fut une des rares personnes à rapporter plus de 2000 traditions. Elle vécut près de 50 ans après la mort de Muhammad sws et ses connaissances furent indispensables et appréciées de tous. D'ailleurs les compagnons du prophète venaient souvent la voir lorsqu'ils avaient des doutes sur un sujet donné. Abu Musa Al-Ashari dit un jour :

Si nous, compagnons du messager de Dieu, avions des difficultés concernant un sujet donné, nous demandions l'aide d'Aisha.

Abu Musa al-Ashari dit dans une autre tradition :

Jamais Aisha ne nous a mal informé sur la solution à un problème sur lequel nous avions des doutes. (Sirat-I-Aisha, sous l'autorité de Trimidhi, P. 163)

Urwah bin Az-Zubair dit à son sujet :

Je n'ais jamais trouvé quelqu'un d'aussi versée (qu'Aisha) dans la connaissance du Coran, du licite, de l'illicite, de la généalogie (Ilmul-Ansab) et de la poésie arabe. C'est pourquoi même les compagnons les plus sages consultaient Aisha pour résoudre des sujets complexes. (Jala-ul-Afham par Ibn Qaiyem et Ibn Sa'ad, Vol.2, P.26)

Aisha fut une grande enseignante et oratrice. Les hommes et le femmes de l'époque venaient de partout pour l'entendre. Elle fut décrite par Al-Ahnaf dans des termes élogieux :

J'ai entendu, jusqu'à ce jour, des discours d'Abu Bakr, d'Umar, d'Uthman et d'Ali et des caliphes (Khulafa), mais je n'ai jamais entendu de discours aussi persuasifs et aussi beaux que ceux qui sortent de la bouche d'Aisha.

Le mariage d'Aisha au prophète n'était pas le fruit du hasard. C'était destiné ainsi. et Dieu est le parfait connaisseur."

"Ce que vous avez qualifié de croyance aveugle est bien mentionné dans les deux livres authentiques de Boukhari et de Mouslim et rapportée par la principale concernée à savoir notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, elle-même, lorsqu'elle dit : « Le Prophète, () m’a épousé alors que j’avais six ans et a consommé le mariage quand j’avais neuf ans. » Vous devez vous en repentir car cette expression est une grave accusation !

L'avis que vous avez attribué à bon nombre d'historiens, n’est en fait que l’avis de quelques défaitistes parmi les musulmans. A cause de certaines diffamations de gens athées, ces défaitistes ont iniquement réfuté des hadiths authentique en simulant des affectations invraisemblables.

Nous avons eu connaissance des propos de ces gens par le biais d’une question qui nous a été posée depuis longtemps et à laquelle nous avons répondu par des points dont voici les plus importants :

1/ Notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, qui est la principale concernée, relate les événements de son mariage avec le Prophète () et il n'est pas logique de délaisser la parole indubitable de la personne concernée pour une hypothèse basée sur des prétendus calculs.

2/ Notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, a reconnu dans un hadith rapporté par Mouslim que son âge à la mort du Prophète () était de 18 ans, ce qui veut dire qu'au début de l'Hégire elle en avait neuf. »

3/ Certains historiens ont prétendu que notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, était née 4 ans avant la prophétie du Prophète () ce que rejette en bloc les deux imams, Ad-Dhahabi et Ibn Hajar. Le premier dit dans son fameux livre, Siyar Aâlam An-Noubala : « Et Aïcha, Radhia Allahou Anha, est parmi ceux qui sont nés dans la période islamique. » ; et le second dit dans son livre, Al Issaba : « Notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, est née 4 ou 5 après la prophétie. »

4/ Les livres de la Sira (Biographie) relatent que notre mère Aïcha, Radhia Allahou Anha, avait 63 ans et quelques mois lorsqu’elle est morte en l’an 57 de l'Hégire, donc son âge avant l'Hégire serait (63 – 57 = 6) si on convertit les décimales en nombre entier comme c’est la coutume chez les arabes lorsqu’ils comptent les années ils convertissent les décimales de la première année et celle de la dernière en années entières, alors le compte serait (6 + 2 = 8) années et le Prophète () a consommé le mariage avec elle une année apès l'Hégire c'est-à-dire lorsqu'elle avait neuf ans ce qui concorde parfaitement avec les récits précédents.

Ce sophisme n’existait pas chez nos pieux prédecesseurs car ces derniers ne déviaient point du dalil et ils s’abstenaient assurément de s’en détourner.

Concernant le fait que les arabes anciens avaient l’habitude, quand ils parlaient de chiffres, de se contenter des unités en lieu et

place des dizaines et des centaines, nous ne lui avons trouvé aucune origine dans les livres anciens qui servent de référence dans la langue arabe; et si nous supposons que c’est vrai, nous ne devons en tenir compte que s’il y a une preuve extérieur qui l'appuie ce qui n'est pas le cas ici.

Comment alors pouvons-nous délaisser les hadiths authentiques rapportés de la principale concernée par Boukhari et Mouslim au profit d'une simple hypothèse !

Nous vous conseillons de ne pas vous occuper par ces sujets controversés, et de vous contentez de ce qui vous serait utile ici-bas et dans l’au-delà. "

http://www.islamweb.net/frh/index.php?p ... twaId=1668

http://www.aimer-jesus.com/reponses/prophete_aicha.php

http://www.islamweb.net/frh/index.php?p ... aId=213706

Ceux qui se font une vertu et qui portent une cape de super-héros justiciers en dénigrant le mariage en jeune âge de Aicha la femme du prophète Mohammad paix sur lui sont vraiment des hypocrites manipulateurs en faisant preuve d'anachronisme et en faisant fi de plusieurs versets coraniques sur la relation homme-femme en Islam :

1/Ceux qui font la morale en critiquant le mariage lorsque les filles sont jeunes oublient de préciser que s'ils peuvent se targuer de jouer les moralisateurs vertueux donneurs de leçons et les chantres anti-mariage jeune c'est grâce à l'évolution technologique et à la mondialisation et l'essor de l'économie mondiale et des échanges commerciaux et la banalisation de l'entrée à l'université : la connaissance et le savoir sont diffus et accessibles, l'état est riche et construit des universités avec des frais d'inscriptions

symboliques accessibles aux femmes qui peuvent demander des bourses d'études et qui sont éligible à diverses aides financière d'état, nous vivons dans un monde compétitif mondialisé ultra -concurrentiel et les femmes sont obligées de faires de longues études éreintantes pour pouvoir décrocher des diplômes avec mentions et trouver du travail prestigieux et bien payés, et donc elles sont obligés de se marier tard, et peuvent recourir à des techniques de fécondations artificielles si elles sont âgées et susceptibles d'avoir des problèmes de fertilité .....La science et la médecine ont énormément progressé, l'espérance de vie s'est considérablement allongée et nous serons bientôt 12 milliards d'individus , et de nos jours ,il n'y a plus de guerres sanglantes ou de maladies infectieuses qui déciment des millions d'individus , et le femme ne se sent plus obligée de se marier jeune et d'enfanter le maximum d'enfants afin de perpétuer l'espèce humaine.....et j'accuse les anti-mariage à un jeune âge d'avoir des arrière-pensées machiavéliques : ils pensent que plus la femme se marie jeune, plus la population mondiale augmentera et plus les ressources

naturelles s'épuiseront : ils veulent que la femme ne se marie qu'à un âge avancé limitrophe de la ménopause afin de la priver de la joie de la grossesse et l'accouchement.....

2/des millions de parents dans le passé ont mariés leurs enfants à un jeune âge partout dans le monde , citons entre autres le mariage à l'âge de douze ans de la reine de France "Jeanne de France" à Louis d'Orléans ans ....donc si c'est le mariage à un jeune âge est si traumatisant, pourquoi les pères et mères qui aiment et chérissent tant leurs enfants acceptent de marier leurs enfants à un jeune âge ?!!!!Est-ce que vous êtes plus royalistes que le roi ?!! On n'a jamais vu dans les siècles passés une loi qui interdit le mariage à un jeune âge, dans le monde, alors comment expliquez-vous cela si le mariage jeune est le mal absolu ?!!!

Dans le passé, la vie était dure, il n'y a avait pas de machines, industrie, usines, pas de moyens contraception efficaces, donc le père du famille pauvre avec 14 enfants à sa charge se trouve devant 2 choix : soit il jette ses filles dans le

bois et les laissent mourir de froid et famine, ou les obliger à mendier dans la rue à leurs risques et périls, soit il accepte de marier sa fille jeune ……

3/ Dans le Coran,   verset 21 de la sourate 30 Ar-Roum : traduction relative et approchée-

« Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la miséricorde. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. »

Donc Messieurs les moralisateurs, soyez surs et certains que la femme musulmane, qu'elle soit mariée jeune ou vielle ne va pas être traumatisée ni souffrir psychologiquement et corporellement dans sa vie conjugale en vivant avec un époux musulman pieux et vertueux qui obéit aux ordres d'Allah le clément.

Ainsi, en obtempérant aux recommandations de dieu qui est Allah le glorieux le très haut, c'est la paix intérieure, l'apaisement, le bonheur, la

grâce et l'harmonie et la complémentarité qui doit régner et gouverner le couple musulman et les relations mari-femme en Islam.

Ainsi, avec l’épouse musulmane, se réalisent l’écoute, la délectation, l’affection mutuelle et le profit avec la présence des enfants et leur éducation et le fait de vivre tranquillement avec elle.

Dans ce verset, Allah (le Puissant et le très Haut) mentionne un grand bienfait dont Il a comblé Ses serviteurs : c'est la relation conjugale, avec laquelle l'intimité est obtenue, la joie est complétée, et la paix et la tranquillité dans cette vie sont réalisées.

Le serviteur doit donc prendre bien soin de cette relation, il ne doit pas être la cause de sa disparition et de sa séparation après qu'elle fut solide.

L'homme doit donc se maîtriser et la femme ne doit pas l'irriter ; et dans les moments de colère intense, l'homme doit changer la position dans

laquelle il se trouve comme le Protégé (qu'Allah prie sur lui et le salue) a indiqué, en s'asseyant s'il est debout, en se couchant s'il est assis, ou en sortant de la maison jusqu'à ce que les affaires se calment, la colère s'en aille, et qu'il reviennent à la raison ; il doit aussi se rappeler la parole du prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) et sa recommandation concernant la femme, comme dans le hadith rapporté par Mouslim selon Abou Houréïra (qu'Allah soit satisfait de lui) : le messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit :

(Soyez bons envers les femmes, car la femme a été créée d'une côte [d'un os recourbé], et la chose la plus recourbée de la côte est le haut ; donc, si tu veux la redresser, tu la casseras ; et si tu la laisses, elle restera toujours recourbée ; donc, soyez bons envers les femmes).

Et il a dit (qu'Allah prie sur lui et le salue) :

(Un croyant ne doit pas détester une croyante ; s'il déteste un de ses comportements, il sera satisfait d'un autre).

Cette directive prophétique est parmi les causes les plus importantes pour avoir un bon comportement et une bonne relation.

Il doit donc remarquer les bonnes qualités de son épouse et les choses qui lui conviennent, puis il doit les opposer [les comparer] aux qualités qu'il déteste.

Et si le mari réfléchit aux bonnes qualités de son épouse et aux comportements qu'il aime, et qu'il regarde la cause qui l'a poussé à être ennuyé et à avoir une mauvaise relation avec elle, s'il est équitable, il baissera les yeux sur ses défauts qui disparaîtront devant ses bonnes qualités.

Et la personne douée de raison doit savoir que la perfection est impossible ; et si le mari réfléchissait à ses qualités et pensait à lui-même, il trouverait en lui-même des défauts plus nombreux que ceux de la femme ou des défauts semblables ; et qu'il se rappelle la parole d'Allah (le Puissant et le très Haut) (traduction rapprochée) :

{Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien}.

Serviteurs d'Allah !

La raison saine, la nature pure et la conscience morale équitable, s'éloignent du fait de léser l'épouse de ses droits ; et une âme noble n'accepte pas d'être injuste envers une femme faible qui a grandi loin d'elle, puis ils furent unis par la relation conjugale et ils trouvèrent la tranquillité l'un avec l'autre, comme Il a dit (qu'Il soit glorifié) (traduction rapprochée) :

{Et parmi Ses signes, Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté}.

Et avec cette affection et cette bonté, elle est sous l'obéissance de son mari, elle s'occupe des affaires de chez elle, elle est l'objet de sa satisfaction ; et après cela, il ose lui nuire ou lui rendre la vie difficile ou l'humilier ou la léser de ses droits ou la frapper, puis la séparation et le divorce.

O Toi, la femme à qui Allah a accordé la gloire, l'honneur, la protection et la chasteté, et a fait qu'elle soit une éducatrice et une gouvernante dans la famille !

Protège ton bienfait en ayant de bonnes qualités et un bon comportement avec ton mari,

car le droit de l'époux est très important ; espère recevoir la récompense auprès d'Allah en lui obéissant [le mari], en étant à son service, en t'occupant bien de lui, en patientant s'il a un mauvais comportement, en étant indulgente face aux choses qui ne sont pas nuisibles à la religion ni à la grandeur d'âme, en t'éloignant des mauvaises pensées, des fausses accusations et des expressions nuisibles ; et tire des leçons de ce que tu entends concernant les problèmes conjugaux et leurs conséquences qui sont la séparation et la dispersion des enfants.

Epoux et épouses !

Chacun de vous doit préserver la bonne compagnie, être patient et endurant face aux mauvais comportements, et avoir de bonnes qualités et une bonne relation conjugale ; et si l'un d'entre vous voit ce qu'il déteste de l'autre, il doit être indulgent et pardonner; vous devez reconnaître vos mérites et vous rappellerez que les deux époux ont des droits l'un envers l'autre qui doivent être respectés, comme Allah (le Puissant et le Haut) a dit (traduction rapprochée) :

{Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles}.

Donc, serviteurs d'Allah !

Craignez Allah, soyez patients et indulgents, baisser les yeux sur certaines choses car la perfection est impossible et le pardon fait partie des qualités des gens nobles.

Je cherche protection auprès d'Allah contre Satan le maudit (traduction rapprochée) :

{Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien}.

https://www.youtube.com/watch?v=KdzRjfqy1-Q&list=PLM_ONQs4_K-aOFdLsHWhDL3oNLZg9TGjR&index=4

@Imperiocristo, ouahh, on sent l'amertume et le défaitisme dans tes propos, et un manque évident de fair- play, tu dois reconnaitre ta défaite, hhhh, c'est l'arroseur arrosé, tu critiques le coran mais ta critique a révélé un nouveau miracle scientifique islamique : le coran parle des femmes adultes qui n'ont pas de règles et qui sont atteintes de Aménorrhée !

Je vais enfoncer le clou, voici l'explication d'une partie des anciens théologiens musulmans sur les mots "si vous avez des doutes " : si vous avez vu du sang et vous n'êtes pas sur si c'est des règles ou de fausses menstruations, ou "l’istihad" en arabe, alors leur période d'attente est de 3 mois:

Clique sur le verset et sur l'icone interprétation, si jamais tu connais l'arabe (ça m'étonnerait)

http://www.quranflash.com/books/Medina1/?fr&skin=textile&aff#

Maintenant le clou du spectacle qui va faire sombrer Imperiocristo et le plonger dans le désespoir et la dépression in chaa Allah : voici l'explication de El Kourtoubi , un des plus

grands et célèbres exégètes du Coran qui démontre que le coran dans ce verset ne parle pas des petites filles non pubères : attention, ça va te décoiffer :

Sourate At-Talaq (Le divorce) V4 : « Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement. Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses»

D'après El Kourtoubi dans son tefsir de la sourate El Baqarah V222, et dans le commentaire de « De même pour celles qui n'ont pas encore de règles» une chose très importante.

En effet il nous explique qu'en arabe le mot « haid » (menstrues) fait référence à quelque chose qui descend à un moment connu (wakt maaloum). Aussi d'après lui El Tabari dit que le mahid est le nom (grammatical) du haid. Ainsi

haid et mahid ont souvent le même sens, même si mahid a un sens plus général d’écoulement.

Ainsi d’après Kortourbi le haid s’oppose à l’istihad (fausses règles) qui viennent à un moment non connu (rayer maaloum). D’après Ibn El Tarabi huit cas d’istihad (haad, arek, ferek, tamas, deres, keber, dahak, tameth).

D’ailleurs dans ce même commentaire Kortourbi parle de sang et de cycles pour celles qui n’ont pas encore de règles c’est la bien une preuve qu’il ne s’agit pas de jeunes pré-pubères.

Rappel : Le verset 4 de la Sourate le divorce fait suite à une question des gens de Médine concernant El Baqarah verset 228

«Et les femmes divorcées doivent observer un délai d’attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu’Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s’ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les

hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage. »

Les gens de Médine auraient demandés ce qu’il en était (sur le délai d’attente au sujet des jeunes (saghar) et des vieilles (kabar)) avec différentes versions dans les tefsirs, parfois il est dit les jeunes et les veilles qui ont cessé d’avoir des règles.

Dans les tefsirs quand on parle des kabar il s’agit des femmes ménopausées de même quand on parle des jeunes nous restons dans le cadre de la grossesse et des délais d’attentes.

Pour mieux comprendre voyant ce que dit le Larousse médical sur les jeunes pubères et leurs cycles menstruels :

«Les règles s’établissent à la puberté en moyenne entre 13 et 15 ans et cesse à la ménopause entre 40 et 55 ans (52 en moyenne) avec des variations considérable… irrégulier au

début le cycle se régularise selon une durée très variable d'une femme à l'autre … »

Aussi il faut distinguer entre la ménarche (qui est la première ou une fille a des règles) et un cycle de règles régulier qui arrive plus tard.

« Dans un délais de 5 ans suivant la ménarche 90% des jeunes filles présenterons des cycles ovulatoires réguliers (Linda J.Heffner, Reproduction humaines, p35 traduction Fernand Leroy.) »

En conclusion si on prend en compte le tefsir dans le cadre de la physiologie féminine(les jeunes pubères n'étant pas dans le cadre du haid ou mahid mais dans celui de l'istihad (inconnu) nous ne sortons pas du cadre de la puberté et ainsi partout dans le coran c'est la puberté qui revient pour l'âge du mariage.

Pour en revenir à l'âge du mariage d'Aicha avec le prophète (SAWS) revenons sur le hadith

d’Abou Dawoud prouvant qu’Aicha était pubère à l’âge du mariage :

Si on lit le texte en anglais le commentaire en arabe d’Abou Dawoud a dit c’est-à-dire elle a eu ses « règles ».

Revenons sur un autre hadith de Boukhari et d’autres dans livre du mariage:

Traduction : Je dis: «Ô Messager d’Allah (□)! Supposons que tu aies atterri dans une vallée où il y a un arbre dont quelque chose a été mangé et puis un autre arbre dont rien n’a été consommé, de quel arbre ferait tu paître ton chameau? « Il a dit, « (je vais laisser mon chameau paître) de celui dont rien n’a été mangé avant. » (Le sous-narrateur ajoute: `Aisha signifiait que le Messager d’Allah (□) n’avait pas épousé une vierge a part elle-même.)

Ici Aisha est en sortie avec le prophète (SAWS), de toute évidence elle est encore vierge et elle formule une invitation à travers une parabole

digne d’une grande. Etonnant si on sait qu’elle a alors entre 6 et 9 ans. What do you think ?

Concernant donc l’âge du mariage certains ont émis des doutes, d’autres ont suggéré que c’était 6 ans après quelque chose. C’est une piste intéressante que nous allons exploiter. Question il y-a-t-il un équivalent a ce mariage dans une culture proche de celles des arabo-musulmans et de préférence dans la même zone géographique ? Nous allons donc nous intéressés au Talmud :

Talmud de Babylone Niddah 45a

« Notre rabbin nous a enseigné. Il est rapporté par Justinia fille de Aseverus fils de Antonius qu’un jour elle s’est présenté devant rabbi. « Maitre dit-elle à quel âge une femme peut-elle se marier ? A l’âge de 3 ans et 1 jour dit-il. Et à quel âge une femme est-elle capable de concevoir ? A l’âge de 12 ans et 1 jour répondit-il. Moi lui dit-elle je me suis marié à 6 ans et j’ai

porté un enfant à 7 ans, dommage pour les 3 ans que j'ai perdu chez mon père. »

Talmud Sanhedrin 55a

« Une fille de 3 ans et 1 jour (dont le mari est mort) qui a des rapport avec le frère de son mari devient automatiquement sa femme »

Talmud Abhodah Zarah 36b-37a

«…Rabina a dit il faut donc conclure qu'une petite fille païenne souille depuis l'âge de 3 ans et 1 jour, attendu qu'elle est capable de participer à l'acte sexuel, elle peut donc parfaitement souiller par l'intermédiaire de ses humeurs vaginales… »

Talmud Kerithuth 11a-11b

« Rabba a dit que ça voulait dire ceci : « quand un adulte a des rapports avec une jeune fille

(moins de 3 ans) ce n’est rien car quand la fille est plus petite que dans ce cas (moins de 3 ans) c’est comme si on lui mettait le doigt dans l’œil… » Rashi explique dans son commentaire qu’il s’agit de l’âge à partir duquel les signes de virginités ne se reconstituent plus… »

Selon le Talmud l’hymen repousserai jusqu’à cet âge de plus ce n’est rien est une formule courante pour dire que quelque chose est sans conséquence sur la question qui est discuté ici il s’agit de virginité et par voie de conséquence du prix de la dot.

Ainsi si on étudie le Talmud cela va encore plus loin que chez les musulmans en termes d’âge de mariage au point que ça devient complètement délirant. On se dit que l’âge annoncé est forcément en relation avec autre chose par exemple le début de la puberté (ménarche) aussi on remarquera qu’en moyenne entre ménarche et cycle menstruels régulier le nombre de trois année et ce qu’on entend chez les arabo-musulmans. N’oublions pas que chez les juifs la puberté est une

condition du mariage .De même chez eux, après un divorce le délai d'attente est de trois mois.

Souvenons-nous encore que les gens de Médine s'inspiraient souvent des tribus juives ex sur le fait de déconsidérer les relations pendant les menstrues…

Concernant la fameuse poupée d'Aisha une preuve de plus qu'elle était une petite fille ? Le mot arabe n'est pas « domya » qui d'après le dictionnaire Lisan al arab est une représentation doté d'une grande précision. Mais le mot domya qui est généralement utilisé n'est pas celui du hadith. C'est le mot beneti que l'on retrouve qui est beaucoup moins connu. Le dictionnaire nous dit beneti (temefil saghar elleti telAbou biha el jéwéri.) Petite statue avec lesquelles jouent les servantes (femmes esclaves) le mot « temefil » apparait deux fois dans le coran Prophètes V52, Saba V13 temefil (statues).

Première remarque il ne s'agit pas de poupée et le mot jéweri dans lisan al arab ne fait pas référence à l'enfance en aucun cas.

Chez Abou Dawoud

Traduction du commentaire ci-dessus : De telles « poupées » sans visages que l’on puisse distinguer sont autorisées.

Sans partager leurs avis et en invitant les musulmans débutants et non érudits à la plus grande prudence, je vous rapporte l'avis de certains musulmans non-théologiens qui déroulent ces arguments pour affirmer que ce verset coranique ne parle pas de petites filles non pubères :

1-la science moderne a prouvé que 7 % des femmes adultes actuelles (20 ans, 30 ans, 40 ans .....), qui sont en âge de procréer n'ont pas de règles.

Ce phénomène s'appelle Aménorrhée.

Ces femmes sont à tous points identiques aux femmes qui ont des règles du point de vue anatomique et biologique : elles ont un appareil génital parfaitement formé, elles ont tous les

attributs féminins habituels, mais elles n'ont pas de menstruations.

L'absence de menstruations chez ces femmes varie d'un cas à l'autre et peut durer jusqu'à des dizaines d’années.

2-La femme enceinte qui accouche, puis allaite son bébé n'a plus de règles pendant plusieurs mois.

De même pour les femmes adultes qui ont des règles mais qui n'ont plus de menstruations à cause de diverses maladies : un stress chronique ou encore un problème de santé comme l’anorexie ou d’un trouble de la glande thyroïde……..

3-Pour expliquer ces versets, les anciens théologiens musulmans ont été victimes de falsification de traduction : ils n'ont pas employé le terme "enfant" mais le terme "jeune"

4-Les anciens théologiens musulmans disent que pour avoir des relations sexuelles avec son

épouse, l'épouse doit être prête et capable d'avoir ces relations.

5-Certains musulmans contemporains non-théologiens disent que le Coran emploie les termes « si vous vous avez des doutes », alors comment l'époux peut se préoccuper et avoir des doutes sur les menstruations et la grossesse de sa femme, si sa femme est une enfant qui n'a pas encore ses règles ? Donc, ils disent que le coran parle des femmes adultes qui n'ont pas des règles à cause de l'allaitement ou de maladies comme Aménorrhée.

Juste une clarification sur ma rédaction :

Quelqu’un m’a dit "Et tu n'avais pas à comparer les actes hideux des occidentaux au mariage de Aïcha" je ne compare rien du tout, moi j’admire ce mariage béni et j’admire la sagesse divine qui en était à l’origine car avant ce mariage, le prophète a vu un ange dans un rêve lui montrer Aicha et lui dire que c’est son épouse …… moi j'étais dans la réaction, dans la riposte, je t'ai

dit que mon article regroupait mes réponses à cette bande haineuse fanatique d'un forum de religion qui insultent allègrement l'islam et musulmans sous prétexte de ce mariage, je leur dit en gros : "vous êtes en train de faire semblant de jouer les héros, les justiciers valeureux, les redresseurs de tort, les chevaliers blancs qui n’ont rien à se reprocher, les mère Teresa, vous vous faites une pseudo vertu en criant au scandale et en condamnant ce mariage alors que dans vos société civilisées , le vice, la corruption, débauche, viol sur mineur, inceste..... règnent en maitre et sont monnaie courante" Donc je leur dit en gros "occupez-vous plutôt de vos propres affaires et ne faite pas semblant que le sort de Aicha vous intéresse, vous n'êtes pas blanc comme neige, vous vous en foutez totalement de la question du "mariage des jeunes filles", vous voulez juste trouver un alibi pour pouvoir cracher votre venin et exprimer votre haine anti-islam" je leur dis en gros "qui êtes-vous pour venir juger les musulmans ? Quelle est votre légitimité ? il y a aujourd’hui plusieurs cas célèbres d’agression sexuelle viols sur des enfants dans vos pays qui sont resté impuni et leurs auteur sont en liberté

et même honoré et respecté en occident, donc foutez-nous la paix avec vos allégations ridicules" j'essayais juste de démontrer leur hypocrisie perfidie fourberie mauvaise foi avec tous ces exemples .

même si Aicha avait 30 ans au moment de se marier, les islamophobes actuels critiqueront et contesteront toujours ce mariage et diront que c'est anormal qu'un homme de 54 ans se marie avec une femme si jeune....comme je te l'ai dit, j'e pars du système de valeur des islamophobe pour mieux contrer leur argument et mieux les tourner en dérision... Le coran et les livre de moslim et boukari regorgent de détail sur la vie de la vie privé du prophète ! C'est un prophète, et c'est notre exemple, on doit savoir sa manière de réagir face à certaines situations afin de suivre sa voie /

La communauté se divise en 73 sectes car il n'applique pas les commandements du coran et sunnah, ils ne comprennent pas le coran à la lumière de la sunnah authentique......

Les hadiths des livres de Moslim et Boukari contiennent beaucoup de hadiths qui ont des aspects scientifiques, prémonitions , miracles scientifiques, historiques….et ces miracles sont confirmés par la science moderne et les plus brillants scientifiques….. Donc, si les livres de sahih moslim et boukari contenaient des hadith falsifiés non véridiques, on trouverait logiquement beaucoup de hadiths issus de ces livres qui contiennent des erreurs scientifiques comme c'est le cas des bibles actuelles falsifiées qui contienne beaucoup de contradiction scientifique ……mais les hadiths de moslim et boukari sont conformes avec les découvertes scientifiques modernes, donc logiquement et rationnellement et scientifiquement , ces hadiths sont authentiques . C'est toute la oumma, toute la communauté musulmane, tous les savants et théologiens de toutes les époques qui se sont mis d'accord sur ce consensus universel incontestable selon lequel les livres de sahih Moslim et Boukari rapporte les paroles et hadith authentiques du prophète paix sur lui, si on conteste ce fait indéniable évident, alors on accuse le prophète d'échec et que ses efforts

pendant 23 ans sont vains inutiles puisque les musulmans sont égarés et suive des hadith qui ne sont pas authentiques !!! est-ce que tu crois vraiment qu'Allah laisserait les musulmans dans l'égarement et l'hérésie en suivant et considérant les hadiths de moslim et boukari comme source de légifération alors que ces hadiths ne sont pas authentiques ?!!! Notre façon de faire les 5 prières, de faire le pèlerinage.....sont issus de la sunnah , donc si on conteste la validité de la sunnah authentique, on conteste aussi la validité de nos 5 prières, pèlerinage...... Je te conseille de jeter un coup d'œil sur les règles complexes et méthodes de vérification compliqués et pointues mise ne œuvre par les spécialistes de la « science du hadith » , le hadith doit passer par plusieurs étapes de validation, vérifications er revérifications avant d'être déclaré « hadith authentique » !

Il y a certainement une sagesse divine derrière ce mariage jeune : Aicha est jeune, dynamique, énergique, elle a soif d'apprendre et se cultiver et pose les bonnes questions au prophète pais sur eux , et puis aicha paix sur elle nous a transmis ce savoir immense et hadith car elle

est l’une des personnes la plus proches et aimée par le prophète , donc on lui doit respect et reconnaissance , de même pour les apôtres, califes, pieux prédécesseurs, et les gens de son communauté témoigne de sa grande érudition et culture intelligence, et ce n’est pas incompatible de faire l’éloge du savoir des califes et aicha en même temps.... Moi je parlais avec des chrétiens et athées, donc je leur rappelle que le mariage précoce était et est habituel et banal dans leur pays, et je dévoile ainsi leur hypocrisie, double langage et leur 2 poids 2 mesures quand ils dénigrent ce mariage .... toi quand tu es malade, tu ne vas pas au mécanicien ou au policier pour te guérir ta maladie, tu vas chercher le meilleur médecin , et si ce médecin te donne des pilules qui ont un gout amère insupportable, tu vas quand même les avaler les yeux fermés car tu fais confiance à son diplôme bac+10 , alors pour la religion, on doit adopter la même démarche et on doit consulter les meilleurs savants pieux pour déceler le vrai du faux car la conséquence du mauvais choix de la doctrine peut nous mener à un châtiment divin.....

, quand tu maitriseras l'arabe, je n'ai aucun doute qu'une musulmane pieuse vertueuse comme toi adoptera le point de vue de tous nos savants et théologiens concernant certains sujets islamiques polémiques , car sans vérifier par soi-même les sources et avis de ces savants, on peut être victime de manipulation et arnaque intellectuelle de la part de certaine personnes malveillantes qui essayent de dénaturer et altérer l'islam authentique originel.

je dis simplement qu'il faut etre modeste et suivre les avis des grands savants sur ce sujet

Juste pour dire une chose : tu dis que ça craint pour les musulmans convertis, c'est pourquoi dans mon article , je parle du christianisme et judaïsme qui n'ont pas précisé défini l'âge du mariage, de même pour le fameux empire romain tant admiré et enseigné en Europe..... et en ce moment même, il y a des débats enflammé en France dans les médias et tribinaux pour déterminer l’âge de consentement sexuel car la loi ne définit pas d’âge précis pour faire des actes sexuels et des gens ont été acquitté en France après avoir eu des relations charnelle intimes avec des

personne en très jeune âge car ces personne jeunes n’étaient pas contraintes .... je prouve que la laïcité et matérialisme et athéisme ne condamne pas relation sexuel à un jeune age par exemple par rapport à des grands cinéastes célèbres accusé de pédophilie et qui sont pourtant honorés, célébrés en occident !

moi je ne demande pas aux gens de lire mes articles qui sont parfois longs, moi j'ai juste peur pour certains musulmans convertis débutants ou qui n'ont pas grande connaissance en théologie qu'ils soient influencé ou que le doute les gagne.....donc je demande à ces gens de partager mon article s'ils rencontrent des fasciste islamophobe qui veulent salir l'islam avec cette allégation .... Mon article est une rédaction personnelle fruit de mes propres idées et observations, et j'y inclut des citations et passages qui contienne les avis de certains savants sur certains sites web francophone

1. mon article regroupe mes ripostes à une bande d'islamophobes qui se sont ligués contre moi et qui ressasse fréquemment cette allégation dans un forum de religion .... donc avec la grâce d'Allah je

les ai cloué le bec, mis ko et j'ai remporté haut la main ce débat intellectuel et puis j'ai décidé de regrouper toutes mes réponses et d'en faire, sans vouloir me vanter, un article unifié le plus persuasif et convaincant du web francophone voire du web entier.

je m'attendais à ce que je sois attaqué par des musulmans qui apportent avec eux des avis de grands savants, alors que ces gens parle de façon instinctive non scientifique et sans appuyer leur position par les dires d'n grand savant ...... mdr , c'est que je t'ai dit dans mon précédent message, évitons de polémiquer sur ce sujet car ça sera stérile et contre-productif surtout parce les gens ont la flemme de lire mon article sur ce sujet et ce n'est pas moi qui a commencé, j'ai trouvé ce sujet sur twitter et j'ai décidé de riposter .... sur certains sujets comme l'accouplement, les musulmans doivent se cultiver islamiquement pour éviter certaines erreurs , donc pas de pudeur quand on veut s'informer éclaircir certaines questions ....

la communauté musulmane subit tellement d'injustice, massacres, propagande anti-islam.....donc soyons concentrés sur ces

fascistes islamophobes qui veule détruire islam et musulmans, car je ne trouve pas normal qu'une page islamique comme moi reçoit des attaques et dénigrement de gens qui se définissent comme bons musulmans pieux vertueux……

je vois que sur la première publication de ton twitter, tu épingles une citation de « Ibn kathir », ibn kathir explique ce verset du coran « Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles… » comme s’adressant notamment aux jeunes filles qui n’ont pas encore leur règles : voici son explication de ce verset en arabe :

https://t.co/Q6wKXK80mG

donc tu es dans une position sensible délicate contradictoire : sois tu sois la doxa islamique dans l’explication de ce verset et tu acceptes l’explication des grands savants de tous les époques qui se sont mis d’accord que le Coran parle des filles jeunes qui n’ont

pas encore leurs règles, soit tu déclares les grands théologiens de toutes les époques comme des incultes, égarés et hérétiques, ainsi que les adeptes des 4 écoles de jurisprudence sunnites comme les « malkia, hanbalia...... » qui eux aussi expliquent ce verset de cette façon, et par conséquent tu supprimes de ton compte twitter toutes les paroles et citations de ces savants pieux prédecesseurs ...... Pour éviter les prises de tète, je te conseille vivement de suivre les avis de ces grands savants érudits et s'assurer ainsi de suivre le droit chemin et s'attirer ainsi la bénédiction et bienfaits d'Allah le clément .

les savants spécialistes du hadith ont des degrés : pour parler de l'authenticité des hadith, il faut au minimum apprendre par coeur 100000 hadiths, les grands savants apprennent par coeur 300000 hadith par coeur, on a de grands savants de hadith dans notre époque contemporaine : cheik Alalbani, cheik Alhoueiyni......

'homosexualité est devenu la norme dans notre monde contemporain, si on critique l'homosexualité, les médias te vilipende, te dénigre, tu es viré de ton travail, et seras jugé devant les tribunaux, donc on fait quoi alors ? on rend l'islam soi-disant compatible avec la modernité et on falisifie l'islam et on dit que l'homosexualité est permise en islam pour plaire à l'europe et aux état unis ?!

écoute ma soeur, moi je choisis la sécurité : des savants spécialistes du hadith dise et affirme haut et fort que ce hadith est authentique, moi je ne suis pas spécialise du hadith, donc je m'incline et j'obéis , s'il s'avère que ce hadith est faux, je ne crois pas qu'Allah va me punir car je suis la voie de ces grands théologiens érudits, si ces savants se sont trompés, alors ce n'est pas mon problème, Allah les jugera de façon juste, et moi j'échapperai in sha Allah à cette punition éventuelle

moi je n'ai pas remué ce sujet, je le trouve fréquemment évoqué par les islamophobes

dans les forums de religion et article de presse ..... et je trouve ce sujet par hasard sur twitter , j'ai fait un article complet pour répondre à cette allégation, le problème c'est que si tu nies l'age de aiche, tout les livres de sahim moslim et boukari , censé selon la doxa islamique contenir les hadith authentique seraient considérés nuls et non avenues,faux..... donc on ne peut plus prendre la sounnah comme source de légifération, explication du Coran ......